



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 28/10/2021
Reçu en préfecture le 28/10/2021
Affiché le 
ID : 066-216602177-20211026-DELIB472021-DE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12 + 7 pouvoirs
Date de la convocation : 21/10/2021
Date d'affichage : 21/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, FERNANDEZ Pierre, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BURGOS Thierry à Mme QUINTA Christèle, Mme DUFOUR Laurence à M. CORBACHO Laurent, M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme ALBERT Jeannine, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François, M. ROZIE Jean-Michel à M. BRETEAU Philippe, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme.

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Pierre a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°47/2021 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES CADASTREES SECTION A N° 625, 661, 662, 739, 741, 849 EN VUE DE LEUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une partie des voies et espaces du lotissement « le Balcon de Trouillas » appartiennent toujours au lotisseur : la SAS Société Nouvelle de Travaux.

Il indique que les services municipaux entretiennent ces parcelles depuis plusieurs années et qu'il convient donc de régulariser la situation en les intégrant dans le domaine public communal.

La gérante de la SAS Société Nouvelle de Travaux a donné son accord, par courrier en date du 19 octobre 2021, pour céder à la commune de Trouillas, à l'euro symbolique, en vue de leur intégration dans le domaine public communal, les parcelles identifiées suivantes:

- la parcelle cadastrée section A 625 d'une superficie de 29 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
- la parcelle cadastrée section A 661 d'une superficie de 206 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
- la parcelle cadastrée section A 662 d'une superficie de 31 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
- la parcelle cadastrée section A 739 d'une superficie de 1 397 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
- la parcelle cadastrée section A 741 d'une superficie de 2 009 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
- la parcelle cadastrée section A 849 d'une superficie de 1 954 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir, au nom de la commune et à l'euro symbolique, les parcelles ci-dessus citées, à savoir :
 - o la parcelle cadastrée section A 625 d'une superficie de 29 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
 - o la parcelle cadastrée section A 661 d'une superficie de 206 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
 - o la parcelle cadastrée section A 662 d'une superficie de 31 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
 - o la parcelle cadastrée section A 739 d'une superficie de 1 397 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
 - o la parcelle cadastrée section A 741 d'une superficie de 2 009 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
 - o la parcelle cadastrée section A 849 d'une superficie de 1 954 m² appartenant à la SAS Société Nouvelle de Travaux,
- afin de procéder à leur classement dans le domaine public communal,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte authentique qui sera dressé à l'étude notariale de Maître Jean-Philippe CALDERON, basée 5 Boulevard Voltaire 66200 ELNE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 28/10/2021
- Affichage le : 28/10/2021
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.